

Ouverture du séminaire

Hélène Ouanas, sous-directrice du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation

Nous avons besoin d'échanger, de partager et de travailler sur beaucoup d'horizontalité dans notre réflexion pour que ce dispositif puisse donner les effets qu'on attende de lui. On a un défi énorme avec ce dispositif. C'est vraiment une des mesures phares de la refondation de l'école et c'est l'un des premiers dispositifs qui ait été mis en place avec beaucoup d'essor dès sa première année. Actuellement, nous en sommes à 1800 équivalents temps plein qui sont consacrés aux maitres+ et qui sont en équipe pour faire avancer la réussite des élèves. Donc on en attend beaucoup, les parents et les élus également.

Les cadres des académies nous font remonter souvent que lors de la préparation de la carte scolaire, il y a beaucoup de demandes pour développer ce dispositif. La DGESCO le sait.

Pour prendre quelques mots clés pour qualifier le pilotage de ce dispositif, je dirai pour le premier confiance parce que la DGESCO a bien entretenu, alimenté cette confiance, la confiance dans les équipes, la confiance dans l'institution. Nous vivons parfois des moments qui sont beaucoup dans l'urgence et des moments de stabilisation. Pour que ce dispositif puisse prendre son essor, de la confiance doit être partagée. Le deuxième qualificatif que j'utiliserai ça serait exigence parce que toutes les remontées, tous les échanges que nous avons, montrent qu'il est vraiment nécessaire de maintenir le niveau d'exigence que l'on a mis dès le départ avec ce dispositif. Jean Claude Delahaye, président général de l'enseignement scolaire avait deux formules pour cela : « Il faut surveiller ce dispositif comme le lait sur le feu. » « Pas de projet, pas de moyen. ».

1. Quels sont les différents chantiers qui sont en route dans la refondation ?

Il y a bien sûr toute la priorité au primaire.

Nous attendons le retour du Conseil Supérieur des Programmes pour le Socle Commun. Le calendrier va vraisemblablement être modifié. Pour le moment, les choses ne sont pas encore complètement arbitrées, l'idée étant de bien lier le Socle Commun, les programmes d'enseignement et la nouvelle politique des cycles.

Concernant la réforme des programmes de l'école maternelle et de l'école élémentaire, nous avons le retour de la synthèse de la consultation des programmes de l'école maternelle donc nous allons retravailler avec l'Inspection Générale mais aussi avec les collègues du CSP.

Les rythmes scolaires : c'est un dossier qui s'est un peu stabilisé. La Ministre a annoncé au congrès des maires que le fond d'amorçage serait pérenne. Le Premier Ministre l'a annoncé aussi donc nous avons une sécurisation au niveau des partenariats, de la mise en œuvre des rythmes.

La mise en œuvre des conseils école-collège : c'est une année de généralisation. Nous avons là aussi un rapport de l'Inspection Générale qui a beaucoup insistée sur le fait que les collègues s'étaient beaucoup emparés de cet outil mais qu'il y avait encore des soucis au niveau de tout ce qui est logistique, au niveau de la possibilité de rencontres mais sur le plan pédagogique. La démarche est vraiment bien engagée.

Je voudrai attirer votre attention sur l'éducation prioritaire. Vous avez constaté qu'il y a un mouvement à chaque fois qu'on fait une réforme de l'éducation prioritaire dans le pays. Les lycées réagissent. Ceux qui en sortent voudraient y rester, d'autres voudraient rejoindre la carte et donc il y a tout un travail au niveau des académies, de l'administration centrale et du cabinet du ministre pour trouver les meilleures régulations possibles.

2. Concernant le BO du 27 novembre 2014

Vient de sortir un décret sur l'accompagnement pédagogique et le suivi des élèves. Dans ce décret, il y a des dispositions sur lesquelles j'attire votre attention pour faire que le redoublement soit vraiment exceptionnel. Nous préparons d'ailleurs les outils de communication à destination des acteurs du terrain et aussi vers les parents parce qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un focus uniquement sur le redoublement même si c'est une mesure importante de le rendre exceptionnel. L'expression qui a été retenue pour border le redoublement et qui a été approuvée par le Conseil d'Etat, c'est de redoubler lorsqu'il y a des périodes importantes de ruptures des apprentissages scolaires. Donc chaque mot a été pesé et cela peut renvoyer à la fois à des situations de maladies importantes, invalidantes pour les élèves, à des situations d'absentéisme.

Dans le même temps, un texte sur l'absentéisme a été publié avec les mesures incitatives de prévention et d'incitation auprès des familles en cas d'absentéisme prolongé. Je fais le lien avec le plan de lutte contre le décrochage que la Ministre a présenté le 21 novembre 2014. Il y a aussi des situations, notamment au collège, où les élèves sont présents mais où on dit qu'ils sont présents-absents et pour ces élèves qui décrochent, on a effectivement une rupture importante des apprentissages scolaires sur une période qui fait qu'ils ne sont pas absents, ils sont dans l'école obligatoire mais ils n'apprennent pas pour X raisons. Le décrochage est normalement multifactoriel en termes de causes et de conséquences.

Il y a aussi des textes sur la scolarisation des élèves handicapés qui renvoient le

projet personnel de scolarisation. Il y a aussi dans le même mouvement, parce que tout est mis forcément en système, un texte spécifique sur le plan d'accompagnement pédagogique (PAP). Ce plan d'accompagnement pédagogique se situe entre le PPS et le PAI (qui concerne plutôt les élèves qui ont des soucis médicaux importants). Le PAP est inscrit dans la loi, il a fait l'objet de beaucoup de discussions à l'Assemblée Nationale au moment du vote de la loi. Il concerne les élèves qui de part des dysfonctionnements, des troubles (les dys par exemple), connaissent des troubles des apprentissages importants qui nécessitent des adaptations pédagogiques sans que forcément ces élèves n'aient eu un dossier, un agrément de la MDPH c'est-à-dire que soit une famille n'a pas souhaité le faire soit ça ne nécessite pas de compensations donc là on est sur le PAP. Nous avons préparé une communication avec un graphique panoramique avec plusieurs cercles qui devraient permettre de mieux comprendre l'articulation entre ces dispositifs sachant que par ailleurs le PPRE, qui est inscrit dans la loi, est toujours utile pour nous, notamment sur la liaison entre l'école et le collège puisque les PPRE passerelles ont été initiés très rapidement et ce sont des PPRE qui ont eus le plus de développement au cours de ces dernières années pour faciliter le passage entre l'école et le collège.

3. Quelques points sur les postes

On en est à 1800 postes pour le dispositif « plus de maitres que de classes ». On peut dire que les 2/3 de ces postes sont des créations de postes. Le tiers restant concerne des ETP qui ont été requalifiés, notamment des postes « animation soutien ZEP » qui ont été retravaillés dans l'ensemble des réseaux. On sait que c'est d'abord en éducation prioritaire que ce dispositif doit être développé.

Concernant maintenant le pilotage, vous aurez des informations et des recommandations très précieuses de l'Inspection Générale. Dans le comité national de suivi, nous avons pu échanger avec Nathalie Mons dans le cadre de sa mission au CNESCO (conseil national de l'évaluation des enseignements scolaires et de l'école). Elle insiste beaucoup, dans les travaux qu'elle fait, sur la nécessité d'un cadre souple c'est-à-dire à la fois d'avoir un bon cadrage national et d'avoir une bonne stratégie académique et départementale mais, en même temps, de trouver un équilibre parce qu'on s'aperçoit que les équipes ont besoin d'être accompagnées très finement et subtilement, ce qui n'empêche pas et vous le verrez avec l'outil M@gistère, de développer du sens dans le projet de l'école. Le souci est de réguler le cadrage et d'accompagner autant que faire se peut notamment quand on peut avoir la recherche. On s'est aperçu qu'à chaque fois qu'il y avait une recherche-action inscrite dans le développement du dispositif dès le départ ou en chemin, on a vraiment la force de travail, d'efficacité et d'efficience des équipes qui est complètement démultipliée donc ceci aussi est important.

Sur la professionnalité, on a vraiment une interrogation par ce dispositif sachant qu'il

faut toujours rappeler que son premier but c'est la réussite des élèves. On a beaucoup d'évolutions dans la professionnalité des enseignants que ce soit au niveau individuel ou au niveau du travail en équipe. Ce dispositif, c'est un levier d'évolutions des pratiques mais ça ne doit pas être le seul but que l'on doive avoir.

4. Le rôle de la DGESCO dans tout cela ?

- on essaie de ne pas être trop loin du terrain pour différentes raisons ;
- il y a beaucoup de demandes de cadrage et donc on met beaucoup de ressources comme les « 10 repères » par exemple. On sait que vous les avez beaucoup utilisés et on doit beaucoup accompagner même si le dispositif est très vivant et qu'il doit se développer sur le terrain ;
- on donne un appui au comité national de suivi ;
- nous allons coordonner les personnes qui sont impliquées dans le module de formation M@gistère.

5. La question de l'évaluation

Elle est en pleine évolution. On pourrait dire très rapidement qu'il y a plusieurs dimensions de l'évaluation pour ce dispositif :

- l'évaluation dans sa mise en œuvre : le point de vue actuel de Nathalie Mons c'est que ce dispositif est avant tout une ressource et que l'évaluation que l'on peut en faire doit être une évaluation de : à quoi il sert ? En quoi est-il une plus-value ? En quoi est-il une ressource pour le système ? Pour les élèves ? Pour les enseignants ? ;
- l'évaluation des effets du dispositif sur les élèves : un travail est engagé avec la DEPP en lien avec l'IFE dans deux académies : celle de Lyon et celle de Lille. Dans l'évaluation des progrès des élèves, on a bien sûr en tête l'importance de l'évaluation diagnostique. Certains collègues du comité de suivi pensent que l'évaluation diagnostique est un besoin nécessaire dans ces grandes finesses, d'autres pensent qu'elle doit être très pointue tout le temps. C'est encore en débat. Cela dépend aussi des caractéristiques de chaque équipe ;
- l'évaluation sur la mise en œuvre et le suivi de l'évolution du développement de ce dispositif.

Je sais que le dispositif est très exigeant, qu'il appelle beaucoup de souplesse, de régulation, de finesse et surtout beaucoup d'expertise didactique des enseignants et des équipes d'où le partage des recherches qui sont faites tant sur des éléments pédagogiques que sur des éléments didactiques.